

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mardi 28 avril 2014 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

I. SEANCE PUBLIQUE.

Règlements

1. Règlements relatif aux primes communales – Prime isolation et rénovation – Modification – Approbation.
2. Règlements relatifs aux primes communales – Audit énergétique – Modification – Approbation.
3. Règlements relatifs aux primes communales – Audit infrarouge – Modification – Approbation.
4. Règlements relatifs aux primes communales – Chauffe-eau-solaire – Modification – Approbation.
5. Règlements relatifs aux primes communales – Achat-construction – Achat-construction– Modification – Approbation.

Travaux.

6. Gestion centralisée des clés de l'Office du Tourisme, de la Maison de Village, du Hall des Sports et du Bâtiment polyvalent à Tellin. - Approbation des conditions et du mode de passation.

Activités économiques.

7. Convention de droit d'emphytéose relative à l'ancien bâtiment des voyageurs situé rue Elisabeth 49 à 6927 GRUPONT – Approbation.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mardi 28 avril 2014 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

Enseignement

8. Enseignement – Tableau des emplois vacants – 2014-2015
9. Enseignement – Résiliation de la convention PMS Libre – Adoption convention PMS Fédération Wallonie – Bruxelles – Approbation.

Police

10. Règlement Général de Police – Modification des articles 54 – 87 et 168 – Approbation.

Intercommunale.

11. AIVE – Secteur valorisation et propreté – Assemblée générale du 13 mai 2015 – Approbation.
12. IMIO - Assemblée générale du 04 juin 2015 – Approbation.

ASBL

13. Constitution de la Conférence Luxembourgeois des Elus – Approbation.

Divers

14. Gestion des plaintes – Médiation communale : projet-pilote en collaboration avec le Médiateur de la Région Wallonne – Approbation.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mardi 28 avril 2014 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

II. HUIS-CLOS.

15. Personnel enseignant – Désignation à titre temporaire – Ratification.

Fait à Tellin, le 16 avril 2015.

Par le Collège :
La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

A. LAMOTTE.

J.P. MAGNETTE

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

- le jeudi 23 avril 2015.

- **de 14 à 16 hrs ;**
- **de 17 à 19 hrs.**

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mardi 28 avril 2014 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR